

2016 - 2021

# La voie à suivre

RETOUR SUR L'APPROCHE RENOUVELÉE DE LA CONSERVATION  
DES TERRES ET DES EAUX DOUCES AU CANADA DE 2016 À 2020







DES TRILLES FLEURISSANT DANS UNE FORÊT DE FEUILLUS À CÔTÉ D'UN SENTIER USÉ. // CATHY QUINLAN, UTRCA





## Avant-propos

**Pour bon nombre d'entre nous, la pandémie de COVID-19 a entraîné des conditions propices à la réflexion sur ce qui importe vraiment pour nous à titre de personnes, de Canadiens et de membres d'une espèce présente aux quatre coins du globe.**

Au cours de la dernière année, les Canadiens se sont tournés vers la nature plus que jamais, affluent en nombres record dans les lieux de détente en plein air, les espaces verts, les parcs et les aires protégées. Que vous ayez commencé un nouveau sport extérieur, trouvé un nouvel endroit favori pour vos pique-niques ou ressenti du réconfort lors d'une ballade en automobile à la campagne, vous aussi avez vraisemblablement cherché refuge dans les beautés de la nature. La période difficile que nous vivons actuellement nous rappelle l'importance de l'équilibre – s'efforcer d'atteindre un état de durabilité tel que les enfants de la septième génération à venir auront aussi la possibilité de respirer de l'air frais, de voir des animaux sauvages et de trouver du réconfort grâce au plein air.

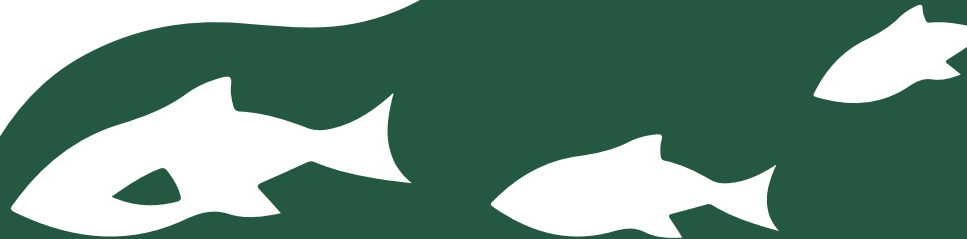




PHOTO PAR BC PARKS

# Introduction

**La collectivité mondiale est aux prises avec une crise de la biodiversité sans précédent. En 2019, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a soutenu qu'à l'échelle de la planète, 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, bon nombre de ces espèces devant en arriver à l'issue fatale d'ici les prochaines décennies<sup>1</sup>. De même, le Fonds mondial pour la nature déplorait, en 2018, que la perte et la détérioration de l'habitat représentaient près de la moitié de toutes les menaces contre les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les mammifères de la planète<sup>2</sup>.**

Les répercussions subies par les espèces sauvages ont également des conséquences flagrantes sur les humains. La nature est en effet la source de toute activité économique, plus de la moitié du PIB mondial total dépendant modérément ou fortement de la nature et de ses services<sup>3</sup>. Les changements climatiques et les risques pour la biodiversité figurent toutefois au premier plan des risques actuels pour l'économie mondiale tels qu'ils ont été analysés par le Forum économique mondial. Il est beaucoup moins coûteux de se pencher sur la crise de la biodiversité et de prévenir les pertes que de « réparer » la nature une fois qu'elle a subi ces pertes.

Le Canada – qui abrite 25 % des milieux humides et des forêts boréales, ainsi que 20 % des eaux douces de la planète, et dont le littoral est le plus long du monde – a perdu les deux tiers de ses oiseaux des prairies au cours des cinquante dernières années. Le pays accuse en outre la perte d'importantes superficies de milieux humides des prairies, des lieux essentiels à la gestion de l'eau et à l'atténuation des inondations, en plus d'assister au déclin abrupt des populations de caribou et à l'effondrement des stocks de saumon sur les côtes est et ouest.





En 2010, un plan stratégique pour la biodiversité a été adopté à l'échelle internationale pour tenter de résoudre la crise. Ce plan comprend vingt objectifs mondiaux pour la biodiversité, connus sous le nom d'Objectifs d'Aichi, envers lesquels chaque partie à la convention s'est engagée et s'efforce d'atteindre d'ici 2020. Le Canada, la Communauté européenne et les 195 autres parties à ce plan mondial ont été invités à élaborer leurs propres objectifs nationaux en utilisant les objectifs d'Aichi comme guide.

En réponse, le Canada a adopté une série d'objectifs nationaux connus sous le nom de Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. Ces quatre buts et dix-neuf objectifs portent sur des enjeux allant des espèces en péril à la foresterie durable et au rapprochement de la population canadienne avec la nature. Dans le cadre de l'objectif 1, qui se fonde sur l'objectif d'Aichi numéro 11, le Canada s'est engagé à faire en sorte qu'au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières du Canada fassent l'objet de mesures de conservation d'ici la fin de 2020.

L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (« En route ») a été mise de l'avant en 2016 dans le but d'accélérer les progrès vers la réalisation du volet de l'objectif 1 du Canada qui concerne au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures ; de formuler des orientations quant aux indicateurs qui devraient être utilisés pour mesurer les progrès vers l'atteinte de cette cible; ainsi que de veiller à ce que les aires protégées contribuent à la conservation de la biodiversité. Cet objectif prévoyait également la création d'organes multilatéraux, soit le Comité consultatif national et le Cercle autochtone d'experts, deux groupes de consultation regroupant des experts chargés d'élaborer des recommandations sur la façon dont les Canadiens pourraient atteindre collectivement l'objectif 1 du Canada grâce aux meilleures connaissances scientifiques et traditionnelles du moment, dans l'esprit et la pratique de la réconciliation avec les Autochtones. Les rapports de ces comités représentent l'épine dorsale du travail réalisé aujourd'hui.

Offrant une synthèse des perspectives du Comité directeur national d'En route, le présent rapport rend compte du travail effectué au cours des dernières années, des leçons tirées par les membres du Comité, ainsi que des considérations et mesures proposées à l'intention de ceux qui poursuivront ce travail après la fin du mandat de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, qui s'est officiellement terminé à la fin de l'année 2020.

## **EN ROUTE VERS L'OBJECTIF 1 DU CANADA**

**« À l'extérieur de l'initiative En route, il est rare de voir des collectivités de partenaires se consacrer à l'atteinte d'objectifs communs. Nous érigions souvent des murs et des barrières de façon à pouvoir exécuter notre mandat – et le fait de se placer en position de vulnérabilité est perçu comme un compromis à cet égard. Nos plus grandes réussites proviennent de ce sentiment de communauté et de nos réflexions à propos de ce que nous tentons de réaliser. »**

- Partenaire d'En route

<sup>1</sup> Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services | IPBES (en anglais seulement).

<sup>2</sup> Living Planet Report 2018 | Pages | WWF (<https://www.worldwildlife.org/pages/living-planet-report-2018>) (en anglais seulement).

<sup>3</sup> Nature Risk Rising | World Economic Forum (en anglais seulement).



SHEPODY BAY // PHOTO PAR: GARY DONALDSON

## Qu'est-ce qu'En route vers l'objectif 1 du Canada?

En route est un partenariat formé des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la biodiversité, des parcs et des aires protégées, ainsi que d'organisations représentant les Autochtones et d'administrations municipales. Les membres travaillent de concert, conformément aux priorités et aux compétences de chaque organisation, à l'élaboration des solutions nécessaires pour protéger ou conserver les terres et les eaux intérieures et progresser vers l'atteinte de la cible de 17 %<sup>4</sup>.

Comme l'ont constaté bon nombre de participants et de partenaires au fil du temps, l'initiative En route a représenté une nette transition par rapport aux anciens processus visant à créer des aires protégées et de conservation partout au Canada. Conçue comme un partenariat multilatéral de façon à créer, partout au pays, la dynamique et l'orientation voulues pour atteindre la cible de 17 %, En route a tenté d'être un partenariat exécuté en collaboration plutôt qu'une tribune dirigée par le gouvernement fédéral. Les membres de ce partenariat ont convenu d'œuvrer conformément aux principes de réconciliation, de respect, d'inclusion et de collaboration, de transparence, d'innovation et de créativité, ainsi que de prendre

des décisions fondées sur des données probantes, s'inspirant de l'information scientifique et des connaissances traditionnelles. L'organe directeur de l'initiative, le Comité directeur national d'En route est coprésidé par Environnement et Changement climatique Canada et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique (auparavant, le Comité était dirigé par Parcs Canada et le gouvernement de l'Alberta). Ce Comité tient lieu de tribune de collaboration favorisant, dans l'ensemble du Canada, l'approfondissement de la compréhension, l'élaboration d'orientations et la création d'outils concernant les aires protégées et de conservation. Et cela n'est pas une mince affaire dans un pays dont près de 90 % du territoire sont constitués de terres publiques provinciales et territoriales ou de terres autochtones et visées par des traités, ce qui nécessite une vaste collaboration et un large consensus relativement aux initiatives visant à améliorer les efforts de conservation d'un secteur. Les partenaires travaillent tous à l'atteinte d'un objectif commun, chaque partenaire ou compétence ayant par ailleurs ses propres mandats et priorités politiques.

Les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux d'En route ont fait connaître des orientations



pancanadiennes relatives aux aires de conservation dans le cadre du rapport Unis avec la nature, qui présente la réponse des territoires de compétence aux recommandations formulées par le Cercle autochtone d'experts et le Comité consultatif national. Cet ambitieux rapport multilatéral met en lumière les priorités qui pourraient être mises de l'avant et les mesures qui pourraient être prises – dans le cadre d'efforts déployés d'un océan à l'autre ou individuellement par chaque membre d'En route – pour stimuler les progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada. À l'examen des mesures et des progrès observés depuis la publication du rapport, il est clair que nous avons parcouru beaucoup de chemin, mais qu'il en reste encore beaucoup à faire.

Grâce aux efforts de l'initiative En route et au financement offert par Patrimoine naturel du Canada, les projets de conservation à pied d'œuvre qui progressent actuellement vers la mise sur pied ou la reconnaissance devraient permettre au Canada d'atteindre la cible de 17 % d'ici quelques années seulement. Qui plus est, les leçons apprises au cours du processus d'En route permettront de consolider les relations et les processus nécessaires pour poursuivre la collaboration après la fin de l'initiative.

---

### **MESURE PROPOSÉE :**

Réitérer le soutien au rapport Unis avec la nature, ainsi qu'aux ambitieuses priorités et mesures proposées pour l'après-2020.

### **MESURE PROPOSÉE :**

Réitérer l'intention d'œuvrer conformément aux principes directeurs de l'initiative En route – c'est-à-dire, la réconciliation, le respect, l'inclusion, la collaboration, la transparence, l'innovation et la créativité –, ainsi que de prendre des décisions fondées sur des données probantes, s'inspirant de l'information scientifique et des connaissances traditionnelles.

---

Les lignes qui suivent présentent un survol des principales réalisations, leçons apprises et mesures proposées, regroupées en fonction des quatre grandes priorités établies dans le rapport Unis avec la nature.

## **PUBLICATIONS D'EN ROUTE**

Représentant le point culminant de plusieurs années de discussion et d'apprentissage, le rapport Unis avec la nature est une collection de priorités et de mesures ambitieuses mises en place au Canada. Ce rapport s'appuie sur les recommandations du Cercle autochtone d'experts et du Comité consultatif national.

Intitulé Nous nous levons ensemble, le rapport du Cercle autochtone d'experts présente des recommandations, des apprentissages et des orientations concernant la création d'aires protégées et de conservation autochtones au Canada, dans l'esprit et la pratique de la réconciliation.

La vision du Canada pour la conservation met de l'avant des recommandations formulées par le Comité consultatif national, un organe multipartite, quant aux moyens que le Canada pourrait prendre pour concrétiser sa vision consistant à conserver 17 % des terres et des eaux douces du pays d'ici la fin de 2020.

<sup>4</sup> Le Québec ne participe pas à l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, mais il contribue à l'effort pancanadien par l'atteinte d'une cible identique en matière de création d'aires protégées sur son territoire terrestre et ses eaux intérieures d'ici 2020.







PHOTO PAR BC PARKS

# Réalisations, leçons apprises et mesures proposées

## Priorité 1 : agrandir les systèmes d'aires protégées et de conservation fédérales, provinciales et territoriales.

Bien que les aires protégées du Canada fassent l'objet d'un suivi et de rapports depuis les années 1990, le pays ne disposait, jusqu'à tout récemment, d'aucune méthode normalisée à l'échelle nationale de désignation de ces aires. Grâce à l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, le Canada bénéficie maintenant de définitions et de critères nationaux qui permettent de déterminer ce qui peut être considéré comme une aire protégée ou une autre mesure de conservation efficace (AMCE). Se fondant sur des définitions convenues à l'échelle internationale, les définitions pancanadiennes,

accompagnées d'orientations sur les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), ont été publiées en 2019 dans le rapport national Unis avec la nature. Grâce au Cercle autochtone d'experts (CAE), au Comité consultatif national (CCN) et aux nombreux intervenants qui ont contribué à leurs recommandations, nous disposons également désormais d'orientations pancanadiennes concernant les éléments essentiels d'une APCA. Il n'existe pas de définition « stricte » de ce qui constitue une APCA, car tout dépend des partenaires qui participent à la création,



à la gouverne et à la gestion d'une aire. Bien que le terme « APCA » soit nouveau, le concept sous-jacent ne l'est pas. En effet, il existe déjà au Canada des partenariats de conservation exemplaires qui mettent à l'avant-plan les éléments essentiels d'une APCA. Ces initiatives, de même que toutes les APCA peuvent être prises en compte dans l'atteinte des cibles de conservation par zone si elles présentent les caractéristiques d'une aire protégée ou d'une AMCE et si les responsables ou les partenaires autochtones souhaitent qu'elle soit prise en compte.

Lorsque l'initiative En route a officiellement été lancée en 2017 par les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs, des aires protégées, de la conservation, de la faune et de la biodiversité, 10,5 % des terres et des eaux douces du Canada faisaient l'objet de mesures de conservation, soit le même pourcentage national qu'en 2016 et en 2015. Au cours des trois années suivantes, la croissance des partenariats et de la collaboration, ainsi que l'afflux d'investissements provenant des gouvernements et des fondations ont permis d'ajouter plus de 200 000 km<sup>2</sup> au réseau national des aires protégées et de conservation, ce qui a porté à 12,5 % la portion du territoire national faisant l'objet de mesures de conservation à la fin de 2020, une proportion représentant une superficie totale équivalente à environ quatre fois le territoire de la Nouvelle-Écosse ou deux fois celui de l'Islande.

Une base de données nationale se fondant sur les travaux fondamentaux réalisés par le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) tient lieu de portail public d'information sur les aires qui peuvent être incluses dans le réseau canadien d'aires protégées et d'AMCE. Nommée Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation<sup>5</sup> (BDCAPC), cette base de données publique est actuellement mise à jour deux fois par année. Des résumés des données stockées dans la BDCAPC sont présentés sur la page Web des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement<sup>6</sup> (ECCC). Ces résumés sont mis à jour tous les ans.

## MESURE PROPOSÉE :

Poursuivre les efforts visant à mettre au point une fonction et un processus de vérification des données de la BDCAPC compte tenu des recommandations du groupe de travail sur la comptabilisation d'En route.

<sup>5</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/base-donnees-aires-protégees-conservation.html>

<sup>6</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>

**En juin 2020, la Première Nation Łutsël K'é Dene (T. N.-O.) était du nombre des dix récipiendaires à l'échelle planétaire du prestigieux Prix Équateur des Nations Unies.**

**« Thaidene Néné est un excellent exemple de ce qui peut se faire d'un bout à l'autre du pays. Des milliers d'emplois peuvent être créés. L'utilisation des terres peut être passée en revue [...] lorsque les choses se passent dans le cadre d'une relation positive. »**

- Steven Nitah,  
négociateur en chef pour la réserve  
de parc national Thaidene Néné

Le Canada est vaste et diversifié. Il en est ainsi non seulement de son paysage écologique, mais également de son paysage politique. Ce que cela signifie réellement, c'est que les lois, les politiques et les priorités qui régissent les mesures de conservation par zone varient d'une région à l'autre du pays. Ces mesures de conservation par zone peuvent toutefois être mises en œuvre de diverses façons, à différentes fins, et fournir de nombreux avantages connexes. C'est pourquoi le fait de se concentrer de façon trop rigide sur une cible numérique, sans tenir compte de l'éventail élargi d'avantages connexes que peuvent fournir les aires protégées et de conservation, risque de miner leur valeur et de créer des obstacles accidentels inutiles. Parallèlement, il est reconnu que le fait d'établir un objectif mesurable facilite la création d'une responsabilité et d'une intervention collectives.

Bien que les discussions visionnaires et stratégiques au sujet des aires de conservation des terres et des eaux douces doivent, au besoin, se poursuivre au sein de tribunes pancanadiennes multilatérales, des discussions sur des efforts particuliers et des aires particulières devraient également être menées de façon bilatérale (fédéral – provincial et territorial) et inclure volontairement les populations, les gouvernements et les collectivités autochtones qui sont liés au lieu en question, de même que les gouvernements, l'industrie et les autres parties intéressées de la région, le cas échéant. Dans le cas des partenaires autochtones, cela nécessitera vraisemblablement aussi la prise en compte du soutien aux capacités requis pour favoriser des partenariats significatifs. D'autres partenaires, y compris des partenaires locaux et provinciaux ou territoriaux, pourraient également avoir besoin de fonds afin de soutenir leurs interventions.

---

### **MESURE PROPOSÉE :**

Dès le départ, solliciter, puis accroître la mobilisation et l'engagement de tous les ordres de gouvernement en vue des efforts qui seront déployés après 2020.

### **MESURE PROPOSÉE :**

De façon à créer, puis à promouvoir des possibilités avantageuses pour tous en matière de conservation, favoriser les discussions bilatérales, la conclusion d'ententes et, dans la mesure du possible, le financement nécessaire pour procéder à des interventions qui mèneront (directement ou indirectement) à des mesures de conservation par zone alignées sur les priorités des gouvernements et des Autochtones. Devant se dérouler parallèlement à la collaboration avec les partenaires et intervenants compétents, ce travail devrait cibler surtout les secteurs qui ont donné ou qui pourraient donner lieu à des résultats positifs au chapitre de la qualité de la biodiversité.



# Collaboration pour la conservation en Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et d'autres partenaires sont en train de mettre en place de nouveaux réseaux pour partager les connaissances et faire avancer les travaux sur les aires protégées et de conservation dans toute la province. Les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, des fiduciaires foncières, des partenaires municipaux et d'autres organismes participent à cette initiative de collaboration, qui bénéficie d'un appui sous forme de subvention dans le cadre du Défi de l'objectif 1 du Fonds de la nature du Canada. Les principales mesures dans le cadre de cette initiative comprennent l'exploration des possibilités de création d'aires protégées et de conservation autochtones, la conservation de l'habitat essentiel, notamment des forêts anciennes et des milieux humides, ainsi que l'amélioration de la connectivité écologique et de la protection de la qualité de l'eau. Plus de 15 000 hectares de terres publiques dans 27 parcs et aires protégées nouveaux et agrandis ont été ajoutés au réseau des aires protégées de la Nouvelle-Écosse. Ces efforts de collaboration ont mené au lancement d'une grande campagne de protection des terres par l'organisme Nova Scotia Nature Trust, qui aspire à doubler son réseau de terres de conservation d'ici 2023; à la publication d'un nouveau rapport sur les APCA par l'Institut des ressources naturelles Unama'ki; à l'annonce de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse présentant le travail sur les APCA; ainsi qu'à la protection des terres de conservation essentielles de Conservation de la nature Canada (CNC) en Nouvelle-Écosse.

Les engagements pris par les grands partenaires, y compris le gouvernement fédéral, relativement à des efforts de conservation ambitieux incitent les partenaires provinciaux et territoriaux, tels que la Nouvelle-Écosse, à se fixer également des cibles élevées en matière de conservation. Le soutien, en particulier sous la forme d'investissements dans la nature et la biodiversité, constitue un élément capital pour l'atteinte de ces cibles ambitieuses de conservation.

En raison de l'initiative En route, un vaste éventail de zones ont fait l'objet d'évaluations réalisées au moyen des définitions, des critères, des ressources et des outils pancanadiens. La création de ces outils normalisés a non seulement permis d'uniformiser davantage les rapports qui rendent compte de ce qui fait partie du réseau national des aires protégées et de conservation du Canada et qui est donc comptabilisé aux fins de l'atteinte des cibles nationales par zone, mais a également ouvert la possibilité d'accroître le soutien aux capacités. Les experts externes, de même que des équipes de travail internes dévouées peuvent maintenant procéder à des évaluations et formuler des recommandations sur l'admissibilité de zones particulières à titre d'aires protégées ou d'AMCE et, en cas d'inadmissibilité, sur les améliorations à apporter aux zones de sorte qu'elles deviennent admissibles. Bien qu'il importe de comprendre quelles aires contribuent actuellement au réseau national et d'évaluer ces aires, c'est en définissant et en mettant en œuvre d'éventuelles améliorations que nous pourrions concrétiser les véritables bienfaits pour la biodiversité. La diffusion publique d'études de cas et d'exemples d'évaluation aura en outre pour effet d'établir une ressource fort utile à laquelle d'autres auront recours pour apprendre et dont ils se serviront comme point de départ.

Par ailleurs, il importe de garder à l'esprit qu'il s'agit ici d'un processus d'apprentissage et d'une discussion continue pour tous les participants. Les définitions pancanadiennes ont été établies d'un commun accord, mais il reste encore à déterminer comment elles se traduisent concrètement lorsqu'elles sont appliquées « sur le terrain », encore plus particulièrement dans le cas des AMCE. De plus, chacune des diverses compétences fédérales, provinciales et territoriales mettra de l'avant les mesures les plus appropriées à leurs circonstances et à leurs besoins particuliers. La gestion des terres publiques relève des compétences provinciales et territoriales, dont chacune peut avoir différentes priorités et capacités en matière de gestion et de conservation des terres relevant de leur responsabilité. Pour autant, la poursuite des activités en partenariat, accompagné d'un dialogue franc, favorisera grandement l'avancement de ce travail, car nous avons encore beaucoup à apprendre les uns des autres.

Et conformément à cet apprentissage, les partenaires provinciaux et territoriaux d'En route font progresser leurs programmes, plans et stratégies d'établissement au cours des dernières années.

---

### **MESURE PROPOSÉE :**

S'appuyer sur les efforts déployés à ce jour et le soutien aux capacités disponibles pour comprendre toujours mieux et cerner plus précisément quelles aires contribuent actuellement à la conservation de la biodiversité canadienne et pourraient être reconnues à titre d'aires protégées ou d'AMCE.

### **MESURE PROPOSÉE :**

Continuer de contribuer à l'ensemble des leçons apprises collectivement en diffusant publiquement des études de cas nouvelles ou particulières chaque fois que la situation le permet.

---





# Thaidene Nënë

L'aire de Thaidene Nënë, créée en août 2019, est située à l'extrémité est du Grand lac des Esclaves (Tu Nedhé), dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.). L'aire de Thaidene Nënë s'étend sur 26 525 km<sup>2</sup> et renferme des lacs, des vieilles forêts d'épinettes, des rivières et des falaises spectaculaires. En plus de protéger un important habitat pour de nombreuses espèces de mammifères, de poissons et d'oiseaux, ce territoire revêt une signification culturelle pour les Métis et les Premières Nations de la région.

Cette aire comprend la première aire protégée territoriale des T. N.-O., créée en vertu de la nouvelle Loi sur les aires protégées des T.N.-O., une zone de conservation de la faune instaurée en vertu de la Loi sur la faune des T.N.-O., ainsi qu'une réserve de parc national, protégée par la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Ces zones constituent collectivement l'aire protégée autochtone Thaidene Nënë. L'aire de Thaidene Nënë permet d'atteindre des objectifs clés pour la conservation de la biodiversité et permettra d'assurer la continuité culturelle de la région et de faire des investissements touristiques qui bénéficieront directement aux communautés voisines. Elle constitue un pas vers la réconciliation, car sa création permet de reconnaître ces zones comme faisant partie intégrante du mode de vie des communautés autochtones, et sa gestion future fera l'objet de relations de gouvernement à gouvernement.



PHOTO PAR BC PARKS

**« Au-delà des droits sur les terres et les eaux, la responsabilité implique l'intendance et la tutelle – en faisant des choix réfléchis et bien étudiés qui prennent en compte l'incidence des décisions prises aujourd'hui sur la capacité des générations futures à profiter de la terre. »**

- Cercle autochtone d'experts  
Nous nous levons ensemble, 2018

## **Priorité 2 - favoriser une reconnaissance et un soutien accru pour les droits existants, les responsabilités et les priorités des Autochtones en matière de conservation**

Il a été observé à l'échelle mondiale que la biodiversité est mieux préservée sur les terres gérées par des peuples autochtones que dans les zones gérées par des non-Autochtones<sup>7</sup>. En fait, on doit au leadership autochtone certaines des plus grandes réalisations du Canada en matière d'aménagement du territoire axé sur la conservation, tout comme certains des exemples les plus prometteurs de liens entre la conservation et les aspirations légitimes des collectivités locales quant au développement économique, comme l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga et les activités de conservation de la forêt pluviale de Great Bear. Les droits et les responsabilités des peuples autochtones s'appliquent partout au pays, et sont appuyés par des traités, des revendications territoriales, des ententes d'autonomie gouvernementale et d'autres ententes. Ainsi, les peuples autochtones sont particulièrement bien placés pour contribuer à la conservation de la biodiversité du Canada<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Vertebrate biodiversity on indigenous-managed lands in Australia, Brazil, and Canada equals that in protected areas - ScienceDirect (en anglais seulement).

<sup>8</sup> L'organisation Inuit Tapiriit Kanatami a été invitée à participer à l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, mais les gouvernements inuits ont choisi de recourir à d'autres mécanismes pour promouvoir leurs intérêts en ce qui concerne les aires de conservation.





*PHOTO PAR BC PARKS*

Le Cercle autochtone d'experts a mis sur les rails bon nombre d'importants programmes de conservation qui ont incité à revoir notre relation avec la nature et nos rapports les uns avec les autres. De manière à faire en sorte que les APCA représentent un exemple vivant de réconciliation, le CAE a cerné « quatre orignaux dans la pièce » (la version canadienne de l'« éléphant dans la pièce ») qui doivent faire l'objet de discussions :

- la compétence – partager la compétence et les responsabilités envers et pour la terre;
- les solutions financières – rendre les APCA viables et autosuffisantes;
- le renforcement des capacités – soutenir les APCA à l'aide d'une expertise en la matière;
- les lieux et les espèces clés de la culture – espèces importantes sur le plan culturel qui sont essentielles pour la survie des peuples, leur capacité de vivre de la terre et leurs interactions avec la terre.

Grâce à En route vers l'objectif 1 du Canada et aux nombreux partenariats et initiatives de conservation qui en ont découlé depuis, on assiste au début d'une démarche visant à poursuivre et à soutenir ces discussions. Dans le cadre d'En route, cette démarche s'est notamment traduite par un processus d'acquisition de connaissances visant à échanger des perspectives quant aux discussions cruciales à mener concernant la mise en place de partenariats de conservation; des orientations relatives à la constitution de capacités en matière de conservation; ainsi qu'un survol des aires existantes au Canada qui répondent aux directives et aux éléments essentiels des APCA.

## LES APCA PROFITENT À TOUS

Les APCA sont avant tout conçues pour profiter aux collectivités autochtones, mais elles ont un potentiel considérable de profiter à tous les Canadiens. Lorsque les aires protégées et de conservation augmentent dans l'ensemble du Canada, davantage de terres et d'eaux sont soulagées du stress du développement humain et industriel non durable. Il en résulte une conservation de la biodiversité et des écosystèmes plus sains, qui profitent à tous les Canadiens sous la forme d'air et d'eau propres, d'une meilleure santé humaine et de l'atténuation des risques liés aux changements climatiques et aux maladies. De cette manière, on peut s'attendre à ce que les APCA fournissent une variété de services écosystémiques pour les générations à venir.

-Nous nous levons ensemble,  
2018 (rapport du CAE)



EDEHZIE // PHOTO PAR ENVIRONMENT AND CLIMATE CHANGE CANADA

### MESURE PROPOSÉE :

Continuer à élargir l'apport pris en compte dans le rapport Aires protégées et de conservation autochtones — Conditions de soutien pour le succès : Leçons et expériences de différentes instances canadiennes au moyen d'un processus d'acquisition de connaissances, de façon à refléter un éventail élargi de perspectives des partenaires.

### MESURE PROPOSÉE :

Poursuivre l'élaboration et le développement d'une foire aux questions (FAQ) sur les APCA.

### MESURE PROPOSÉE :

Mettre au point un tableau d'ensemble des éventuels mécanismes stratégiques et juridiques fédéraux, provinciaux et territoriaux qui pourraient être utilisés pour créer des aires protégées et des AMCE qui offrent la latitude nécessaire pour promouvoir le leadership, les droits et les responsabilités des Autochtones (c.-à-d., les éléments clés des APCA).



# Edézhzhíe

En juillet 2018, la Première Nation de Dehcho a établi l'aire protégée d'Edézhzhíe, sur le plateau Horn, du côté ouest du Grand lac des Esclaves, au sud-ouest de Yellowknife. La création de l'aire protégée d'Edézhzhíe marque la première désignation d'une aire protégée autochtone depuis la naissance d'En route vers l'objectif 1 du Canada, un jalon important du point de vue de la conservation. Comme l'aire d'Edézhzhíe abrite des biomes de bassin versant et de forêt boréale uniques qui doivent faire l'objet d'une intendance humaine, l'appui des collectivités avoisinant l'aire d'Edézhzhíe étant essentiel à la réussite de l'initiative. La Première Nation Dehcho s'est montrée proactive en instaurant des mesures de protection de base qui font appel aux Gardiens autochtones de Dehcho K'éhod. Le programme des Gardiens met en évidence l'importance de l'intendance assurée par les Autochtones et tient lieu de modèle pour les autres programmes des Gardiens partout sur le globe. L'aire d'Edézhzhíe s'étend sur une superficie de plus de 1,4 million d'hectares (soit 14 218 km<sup>2</sup>) de forêt boréale et d'eau, protégeant également les espèces sauvages d'intérêt comme le caribou et contribuant à l'atteinte de l'objectif du Canada de 17 % de terres protégées d'ici 2020. L'aire protégée est gérée par un comité de gestion consensuel composé du Service canadien de la faune en partenariat avec les Gardiens autochtones de Dehcho K'éhodi.

Les discussions au sujet des APCA ont fait l'objet d'une attention considérable tant au Canada qu'à l'étranger. De nombreux groupes et organismes extérieurs à En route ont adopté le concept et travaillent en partenariat avec les individus et les collectivités autochtones afin d'approfondir les mécanismes de soutien et les connaissances nécessaires pour favoriser la réussite de ces projets. Ceux-ci comprennent, entre autres, l'initiative Conservation Through Reconciliation Partnership de l'Université de Guelph, qui se penche sur l'état des pratiques de conservation au Canada et les efforts connexes visant à faire progresser les activités de conservation dirigées par des Autochtones, dans un esprit de réconciliation; l'Initiative de leadership autochtone, qui appuie les nations autochtones qui honorent leur responsabilité culturelle de protection des terres et des eaux; ainsi que la Fondation Iisaak Olam, qui soutient l'établissement et les capacités à long terme des APCA et s'efforce de sensibiliser les Canadiens à leur valeur et à leur pertinence.

---

## Une cérémonie constituant une partie fondamentale de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada

Le travail collectif du Cercle autochtone d'experts (CAE) concernant l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada a été commémoré lors d'une cérémonie tenue le 7 juin 2017 à Ottawa par les Aînés Reg Crowshoe (conseiller culturel et spirituel des Pieds-Noirs et ancien chef de la Nation Piikani) et Larry McDermott (membre de la Première Nation Shabot Obaadjiwan et le directeur général de Plenty Canada). Les autres participants étaient les membres du Cercle autochtone d'experts (CAE), du Comité directeur national (CDN) et du Comité consultatif national (CCN). La cérémonie a montré notre intention de faire du bon travail ensemble et de co-crée l'espace éthique dans lequel nous accomplirions ce travail.

La cérémonie du calumet, qui s'est déroulée en anglais et en langues autochtones, a fourni le lieu et le geste qui ont jeté les fondations pour le travail que nous voulions accomplir. Les systèmes de savoirs autochtones ont été repris et relégitimés dans le cadre du processus de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada. En participant et en contribuant, tous les membres du CDN, du CCN et du CAE dans le processus de l'initiative En route se sont engagés à respecter des obligations qui reposaient sur des systèmes écrits et oraux représentés par la toile de systèmes de savoirs et de sciences autochtones et autres. Cela signifiait que nous avons collectivement entrepris la tâche, d'une part par notre cadre de référence, pour la dimension écrite, et d'autre part, par la cérémonie pour la dimension verbale, ce qui, une fois ces deux aspects réunis, a validé notre entente de travailler fort vers l'atteinte de nos buts et de nos objectifs. Le fait de commencer notre travail collectif par la cérémonie nous a également liés ensemble d'une manière que des documents écrits n'auraient jamais pu.

- Cercle autochtone d'experts  
Nous nous levons ensemble, 2018 [p. 14, extrait modifié]

---

## Perspectives, leçons retenues et mesures proposées par le Ralliement national des Métis, un partenaire d'En route

La mise en place de l'initiative En route a marqué un tournant dans l'approche d'inclusion des Autochtones dans les processus des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le domaine de la conservation. Ce tournant pourrait être qualifié de « réconciliation en action ». L'approche novatrice axée



sur les relations qui a été appliquée dès le début des travaux d'En route vers l'objectif 1 du Canada se démarquait nettement des méthodes habituelles de mobilisation FPT-Autochtones, qu'il s'agisse de l'invitation initiale, de l'exercice d'une voix égale au sein du Comité directeur national ou, plus particulièrement, de la participation à la définition des structures de gouvernance et des systèmes décisionnels d'En route.

Malheureusement, le processus a accusé une perte perceptible de transparence à mesure que les efforts déployés délaissaient l'établissement de relations et la sollicitation de recommandations pour se concentrer davantage sur ce qui a été désigné par le nom de « phase de mise en œuvre ». Cette perte a entraîné ce qui a été ressenti comme une érosion des relations, de la collaboration et du soutien aux capacités par les partenaires métis. Les représentants de la Nation des Métis ont eu l'impression que leur rôle de participants actifs et égaux avait été réduit à une simple voix parmi tant d'autres.

Les relations sous-tendent et influencent tout travail de collaboration. Les gouvernements FPT sont d'énormes organisations regroupant un grand

nombre de personnes et proposant plusieurs points de contact, tandis que le Ralliement national des Métis ne dispose que de capacités limitées et d'un petit effectif qui gère de nombreuses discussions interreliées au sujet de la nature. Nous reconnaissons que, bien qu'il existe une différence entre l'initiative multilatérale En route et des initiatives bilatérales de financement fédéral comme le Défi de l'objectif 1 du Fonds de la nature du Canada, les relations établies ou perdues dans le cadre d'un projet de collaboration se poursuivront lors des autres projets. Ainsi, en vue de favoriser une collaboration multilatérale réussie, les programmes fédéraux de financement à venir devront tenir compte de la nécessité d'adopter une démarche équitable axée sur le respect des particularités avec les Autochtones du Canada.

Leçon :

- Même avec les meilleures intentions, il est facile pour les gouvernements FPT de « rechuter » vers ses anciennes façons de travailler avec les Autochtones. Ces anciennes habitudes doivent céder la place à des relations de nation à nation plus solides et fondées sur le respect des particularités.

---

## MESURES PROPOSÉES :

- Prévoir, à intervalles réguliers, diverses occasions de prendre le pouls des partenaires, assorties de mécanismes permettant d'apporter des ajustements en fonction de la rétroaction des partenaires de façon à garantir la poursuite des activités au sein d'un espace éthique.
- Prendre appui sur les premiers efforts d'établissement de partenariats d'En route et tirer des leçons des difficultés éprouvées collectivement lorsque les relations n'étaient pas suffisamment entretenues. Un tel travail multilatéral a une grande valeur lorsqu'il est mené de la bonne façon, et les leçons retenues de l'initiative En route dans son ensemble seront fort utiles pour éclairer la voie à suivre à l'avenir. Ces efforts devraient être entrepris rapidement de manière à revitaliser les relations avant qu'elles ne s'étiolent trop.
- Étant donné les limites des capacités, veiller à ce que le soutien soit suffisant, en particulier dans le cas des partenaires autochtones, et intégrés aux mécanismes de financement et de secrétariat destinés à faciliter l'avancement des efforts collectifs.



CAPE SPLIT // COMMUNICATIONS NOVA SCOTIA

### Priorité 3 - maximiser les résultats de conservation

L'objectif Aichi numéro 11, la cible internationale sur laquelle s'appuie l'objectif 1 du Canada, rappelle que la création de nouvelles aires protégées ou d'AMCE n'est pas suffisante. Parallèlement à ces efforts, il faut accorder une attention spéciale aux aires importantes pour la diversité biologique et aux services écosystémiques, tout en créant un système écologiquement représentatif et bien relié d'aires protégées gérées efficacement et équitablement.

Il est de plus en plus accepté que freiner la perte de biodiversité est aujourd'hui plus urgent que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. La création d'un réseau d'aires protégées et de conservation « de qualité » est une considération primordiale de l'ensemble du travail mené dans le cadre de l'initiative En route, d'autant plus qu'il est théoriquement possible de parvenir à un pourcentage précis d'aires protégées et de conservation sans nécessairement atteindre le but ultime de protection de la biodiversité.



Les mesures de qualité de l'objectif Aichi numéro 11 sont importantes pour la création d'un réseau pancanadien qui permettra de conserver la biodiversité à long terme. Compte tenu de l'importance accordée à la création de nouvelles aires protégées et de conservation et des efforts déployés en ce sens, les partenaires d'En route ont décidé de commencer par prioriser la promotion de certains éléments qui aident à déterminer sur quoi axer les efforts de conservation pour avoir un impact optimal. En conséquence, des travaux ont été menés afin de cerner et de promouvoir les aires importantes pour la biodiversité (zones clés pour la biodiversité), la représentation écologique et la connectivité écologique.

Il est important de noter que les aires offrant une plus grande valeur de conservation n'ont pas nécessairement besoin d'être transformées en aires protégées ou de conservation. Il existe de nombreuses façons de conserver la biodiversité, et dans certains cas, la création d'aires protégées ou de conservation n'est ni possible ni avantageuse pour la biodiversité en question. Cependant, pour prendre des décisions éclairées, il faut connaître ou considérer cette valeur. La conservation et le développement doivent tous les deux se produire dans le paysage canadien, et ils n'ont pas à être contradictoires s'ils sont considérés en tandem et mis en œuvre de façon réfléchie.

---

### **MESURE PROPOSÉE :**

Renouveler l'engagement à travailler ensemble pour élaborer, améliorer et mettre en commun l'information et les outils qui définissent ou décrivent les valeurs et les pratiques en matière de conservation, ce qui peut favoriser la prise de décisions fondées sur des éléments probants sur l'aménagement du territoire (lien avec les terres).

**La fragmentation de l'habitat entrave le flux génétique entre les populations, ce qui peut entraîner une consanguinité, ce qui augmente considérablement le risque qu'une espèce disparaisse. Face au changement climatique, la connectivité écologique est d'autant plus importante pour permettre aux plantes et aux animaux de modifier leur territoire en fonction des conditions changeantes.**

- Comité consultatif national,  
La vision du Canada pour la  
conservation, 2018

## REPRÉSENTATION ÉCOLOGIQUE

Comme l'a recommandé le Comité consultatif national de l'initiative En route, le cadre des écorégions a été mis à jour pour assurer l'harmonisation avec les écozones canadiennes aux fins de l'évaluation et de la production de rapports sur la représentation écologique parallèlement à l'agrandissement des aires protégées et de conservation. Ce travail s'inscrivait dans le cadre d'une collaboration entre le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces et territoires du Canada.

Un rapport national sur la représentation écologique des écorégions et des écozones est maintenant disponible. Mis à jour régulièrement, il fait partie du rapport annuel sur les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement<sup>9</sup>.

### CADRE ÉCOLOGIQUE TERRESTRE CANADIEN (CETC) 2019 - ÉCOZONES ET ÉCOREGIONS TERRESTRES DU CANADA



#### LÉGENDE - ÉCOZONES TERRESTRES DU CANADA

CORDILLÈRE ARCTIQUE	BOUCLIER BORÉAL	CORDILLÈRE MONTAGNARDE	TUNDRA DE LA CORDILLÈRE
HAUT-ARCTIQUE	MARITIME DE L'ATLANTIQUE	MARITIME DU PACIFIQUE	HAUTES-TERRES DE L'ATLANTIQUE
BAS-ARCTIQUE	PLAINES À FORÊTS MIXTES	CORDILLÈRE BORÉALES	PLATEAUX SEMI-ARIDES
TAÏGA DES PLAINES	PLAINES BORÉALES	TAÏGA DE LA CORDILLÈRE	
TAÏGA DU BOUCLIER	PRAIRIES	PLAINES HUDSONIENNES	

<sup>9</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>

# Protéger le bassin de la Peel

En août 2019, le gouvernement du Yukon et les Premières Nations des Na-Cho Nyäk Dun, des Tr'ondëk Hwëch'in, des Vuntut Gwitchin ainsi que le Conseil tribal des Gwich'in ont approuvé conjointement le plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. Dans le cadre de ce plan, 55 % de la superficie du bassin (3,7 millions d'hectares) doit être protégée de manière permanente en tant que ressources écologiques et culturelles. Le bassin de la Peel deviendra l'un des plus grands systèmes d'aires protégées au Canada. Le développement durable est la pierre angulaire du plan. Ce principe oriente le plan dans trois domaines : la protection de l'environnement, la protection du patrimoine et de la culture et le développement économique. La région est divisée en 16 unités de gestion du paysage différentes pour tenir compte des différents types de terres dans la région. Les recommandations sur l'utilisation, la conservation et la surveillance des terres ont été formulées pour chaque unité afin de protéger efficacement les caractéristiques sauvages à long terme et de maximiser les résultats de conservation.



**L'estuaire du fleuve Fraser en Colombie-Britannique a été identifié comme l'une des premières ZCB au Canada. Formant un vaste réseau d'habitats marins, estuariens (à la jonction du fleuve et de la mer), d'eau douce et agricoles reliés entre eux, cette zone constitue l'un des écosystèmes les plus importants pour les oiseaux aquatiques qui migrent et hivernent au Canada. La zone comprend des écosystèmes marins, des parcelles forestières abritant des sapins de Douglas matures et une tourbière de sphaigne entourée de forêt. La zone abrite 37 espèces dites « de déclenchement », dont l'effraie des clochers, la gnaphose de Snohomish, le lupin des ruisseaux et la musaraigne de Bendire.**

## ZONES CLÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Canada est l'un des premiers pays au monde à s'attacher activement à identifier des zones clés pour la biodiversité (ZCB) en s'appuyant sur le Standard mondial publié en 2016. De plus, conformément à la recommandation du Comité consultatif national de l'initiative En route, une norme canadienne des ZCB a été élaborée, créant ainsi une voie à suivre standardisée pour l'identification des zones d'importance particulière pour la biodiversité à l'échelle nationale. Le Canada est le premier pays au monde à élaborer une version nationale de ce standard, et il est reconnu sur la scène internationale pour le processus de collaboration qui a servi à élaborer la norme nationale et pour l'identification de ZCB mondiales et nationales. Ce travail a été et continue d'être développé par la Coalition KBA canadienne<sup>10</sup>, en partenariat avec l'initiative En route. Cette coalition regroupe des représentants nationaux du partenariat international sur les ZCB et d'autres organisations et institutions scientifiques qui possèdent des données ou une expertise pertinentes, de ministères et d'organismes gouvernementaux compétents, d'organisations du secteur privé et d'associations industrielles possédant des données

pertinentes sur les ZCB, ainsi que des personnes, des communautés locales et des groupes autochtones qui peuvent représenter ces perspectives à l'échelle nationale.

L'avancement de ce travail a été priorisé par le Comité directeur national d'En route et subséquemment financé en partie par le gouvernement fédéral au nom de l'initiative En route. Les efforts d'identification des ZCB sont rendus possibles par des efforts collaboratifs, comme l'initiative Ecosystem-Based Automated Range Maps (EBAR, cartes automatisées de localisation fondées sur les écosystèmes)<sup>11</sup> de NatureServe Canada visant la création de cartes de localisation publiquement accessibles sur espèces prioritaire; l'élaboration et la tenue à jour d'une base de données sur les ZCB canadiennes par Études d'Oiseaux Canada<sup>12</sup>; la coordination et la direction de Wildlife Conservation Society Canada.

L'identification de ZCB nationales et mondiales au Canada se poursuivra en partenariat au cours des prochaines années, sous l'impulsion des efforts continus de la Coalition KBA canadienne.

<sup>10</sup> <http://www.kbacanada.org/fr/>

<sup>11</sup> <https://www.natureserve.org/natureserve-network/canada/biodiversity-data/ebar-range-mapping> (en anglais seulement)

<sup>12</sup> <http://www.kbacanada.org/canada-kbas-in-progress/> (en anglais seulement)

## CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

Pour mesurer et éventuellement améliorer la connectivité écologique du réseau canadien d'aires protégées et de conservation, on s'affaire à élaborer des indicateurs de connectivité structurelle et fonctionnelle dans les écosystèmes terrestres et d'eau douce au Canada. Ce travail a été mené par un groupe d'experts composé de représentants de ministères provinciaux responsables de l'environnement, des forêts, du développement durable, de l'énergie et des ressources naturelles, de plusieurs organisations non gouvernementales nationales à vocation environnementale et de nombreuses universités canadiennes, ainsi que de fonctionnaires fédéraux d'Environnement et Changement climatique Canada, de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada.

Étant donné que les paysages du Canada sont vastes et variés, les indicateurs potentiellement utiles à d'autres pays (certains supposent que le paysage

entre deux aires protégées est toujours aménagé) peuvent ne pas représenter fidèlement le paysage canadien. En conséquence, un indicateur d'eau douce, basé sur l'article « Mapping the world's free-flowing rivers<sup>13</sup> » publié dans la revue *Nature* a été testé pour le Canada et approuvé pour la production d'un rapport national sur la connectivité des systèmes d'eau douce des zones protégées et de conservation au Canada. Des rapports s'appuyant sur cet indicateur seront inclus dans la prochaine mouture du Rapport de situation des aires protégées (nom à réviser), qui est publié tous les trois à cinq ans par Environnement et Changement climatique Canada (voir le plus récent rapport de cette série, pour 2012-2015<sup>14</sup>). Un indicateur terrestre national est en cours de développement. En outre, une série de recommandations ayant pour but de faire progresser les efforts de conception d'une stratégie de connectivité nationale a été fournie pour examen.

---

### MESURE PROPOSÉE :

Poursuivre le travail d'élaboration d'un indicateur terrestre national de la connectivité fonctionnelle.

### MESURE PROPOSÉE :

Examiner et considérer le document **Conservation de la connectivité écologique au Canada – Actions prioritaires recommandées pour faire progresser la mise en œuvre, pour planifier les prochaines étapes relativement à la connectivité nationale des aires protégées et de conservation au Canada.**

### MESURE PROPOSÉE :

Continuer d'élaborer des indicateurs régionaux de connectivité structurelle (systèmes d'eau douce et terrestres) à des fins d'analyses à plus petite échelle.

---

La création d'un réseau d'aires protégées et de conservation qui permet de conserver efficacement la biodiversité du Canada exigera une collaboration soutenue à long terme afin de continuer le développement d'une « boîte à outils de conservation » s'appuyant sur l'information scientifique et les connaissances traditionnelles. Une première version de cette boîte à outils est accessible à [conservation2020canada.ca/outils-de-conservation](http://conservation2020canada.ca/outils-de-conservation). Elle devrait normalement évoluer et être améliorée.

<sup>13</sup> Grill, G., Lehner, B., Thieme, M., Geenen, B., Tickner, D., Antonelli, F., Babu, S., Borrelli, P., Cheng, L., Crochetiere, H. and Macedo, H.E., 2019. Mapping the world's free-flowing rivers. *Nature*, 569(7755), pp. 215-221.

<sup>14</sup> <https://www.canada.ca/en/environnement-climate-change/services/wildlife-habitat/publications/protected-areas-report-2012-2015.html>



PHOTO PAR GARY DONALDSON

## Priorité 4 : renforcer le soutien et la participation grâce à une communauté élargie en matière de conservation

La vue d'une parcelle de terre évoque différentes choses pour différentes personnes, que ce soit la nature, la culture, le développement, l'extraction de ressources, les loisirs, etc. Compte tenu de ce grand nombre de considérations, de traditions et d'intérêts, il n'est pas surprenant qu'il faille habituellement des dizaines d'années pour établir complètement une aire protégée au Canada. Pour les mêmes raisons, une collaboration et des partenariats solides sont des ingrédients essentiels pour accomplir des progrès importants au chapitre des aires protégées qui créent des résultats positifs en matière de biodiversité au Canada.

Élaborer ensemble une voie à suivre suppose d'aller de l'avant avec une meilleure connaissance de tous les besoins à considérer, et entraîne une plus grande adhésion à l'égard des résultats.

Une leçon claire et incontestée s'est dégagée depuis le début de l'initiative En route : des partenariats solides sont essentiels. La conservation de la nature au Canada ne peut être réalisée par un seul groupe, gouvernement ou organisme. Il faut prendre le temps de bâtir la confiance nécessaire avant d'avoir les conversations difficiles. Cela peut être fait de nombreuses façons, si périodiques qu'elles puissent être, mais les interactions régulières en personne sont extrêmement utiles pour créer les liens et la confiance nécessaires pour faire progresser les discussions et les mesures. Reconnaisant ce facteur important, et conscient du fait que la capacité et le financement des partenaires varient, le gouvernement fédéral a fourni une aide

**Les efforts déployés pour atteindre les priorités pancanadiennes doivent se faire de manière à montrer un changement d'attitude par rapport aux pratiques passées vers d'autres qui reconnaissent pleinement les peuples autochtones comme des partenaires essentiels ayant un intérêt commun dans la conservation des terres et des eaux pour les générations futures.**

- Unis avec la nature,  
2019



financière aux partenaires d'En route essentiels qui en avaient besoin pour participer à des réunions annuelles ou semi annuelles. Selon les partenaires, cette aide était une mesure extrêmement utile et « hors de l'ordinaire » pour améliorer les partenariats.

Voici, selon les partenaires, les mesures efficaces pour créer ces partenariats nécessaires :

- Mettre l'accent sur la consolidation d'équipe au tout début de l'initiative afin de bâtir des relations de travail efficaces qui permettent aux participants de délaisser les perspectives « positionnelles » typiques au profit d'une perspective « pancanadienne ».
- Le gouvernement fédéral a soutenu et facilité le processus, mais il était l'une des voix à la table et il n'a pas piloté le projet seul. Cela a permis à de nouveaux intervenants de jouer un rôle de premier plan.
- Puisqu'il s'agit d'une initiative pancanadienne, on a jugé qu'il était important d'intégrer au processus le temps et le besoin d'interaction avec les intervenants en personne et sur les terres où ils vivent. C'est ce qui a rendu l'initiative concrète, alors que cela aurait été impossible avec une série de réunions en salle ou de conférences téléphoniques.
- L'engagement de chaque gouvernement, porté par les ministres et les sous-ministres, indiquait clairement la priorité du travail. Cela a permis aux personnes chargées du travail de savoir qu'elles étaient soutenues dans leurs efforts en vue d'atteindre l'objectif 1 du Canada.

« Le travail réalisé dans le cadre de l'initiative En route a renforcé l'idée que nous devons nous voir comme faisant partie d'une communauté et tenir compte des besoins de la communauté d'En route, outre nos mandats particuliers. Nos plus grandes réussites proviennent de ce sentiment de communauté et de nos réflexions à propos de ce que nous tentons de réaliser. Il faut travailler fort pour conserver ce sentiment, et on ne peut pas le tenir pour acquis. Il peut facilement s'estomper sans la présence de partenaires déterminés et sans un effort de tous les instants. »

- Partenaire d'En route

---

## MESURE PROPOSÉE

S'engager à consacrer du temps au partenariat et à réévaluer régulièrement votre rôle dans le partenariat. S'assurer de réserver du temps, à intervalles réguliers, pour prendre le pouls des partenaires; s'assurer d'écouter et de comprendre les besoins, les considérations et les préoccupations d'autrui.

## MESURE PROPOSÉE :

S'engager à déterminer de quelle façon vous ou votre organisation pouvez aider vos partenaires à participer pleinement aux efforts collectifs. Demander à vos partenaires ce dont ils ont besoin pour le faire.

## MESURE PROPOSÉE :

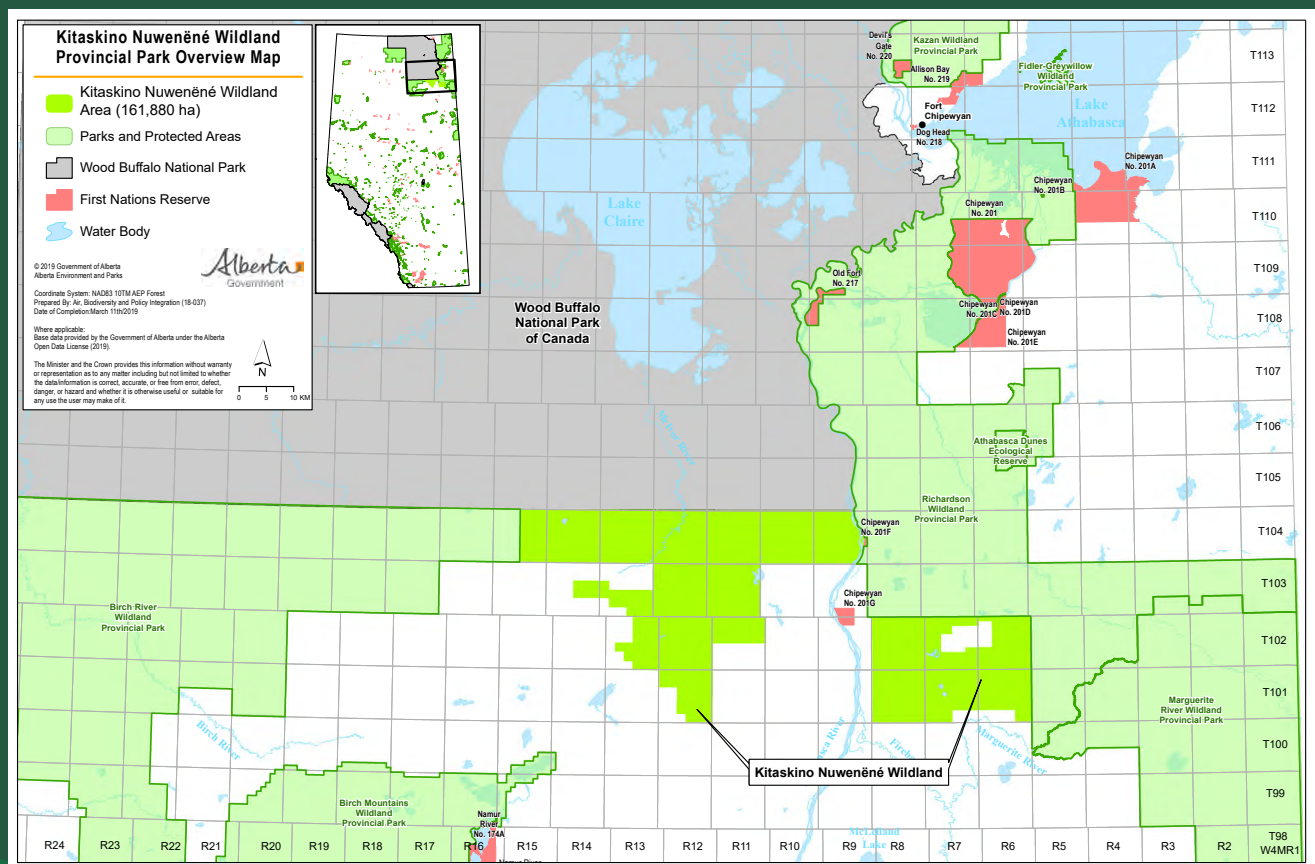
Envisager d'inviter de nouvelles voix à la table. Réunir un groupe mixte de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour discuter d'idées afin de stimuler l'engagement et de trouver des solutions plus créatives.

# Parc sauvage Kitaskino Nuwenënë

Avec le soutien du volet Démarrage rapide du Fonds de la nature du Canada, la Première Nation crie Mikisew et le ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta ont créé une nouvelle zone d'intendance de la biodiversité, qui a été officiellement désignée comme le parc provincial sauvage Kitaskino Nuwenënë en mars 2019. Le parc d'une superficie de 1620 km<sup>2</sup> protège les bisons et les caribous ainsi que le bassin versant du delta Paix-Athabasca. Le nouveau parc est un lien clé entre plusieurs autres parcs provinciaux et nationaux dans la région.

(Carte [en anglais seulement])

Après avoir reçu des commentaires pendant la période de consultation, on a modifié les limites finales du parc pour tenir compte des activités industrielles dans cette zone. La collaboration entre le gouvernement de l'Alberta, les communautés autochtones et l'industrie a été essentielle pour atteindre les objectifs élargis de biodiversité et de conservation dans le parc provincial sauvage Kitaskino Nuwenënë.



Même s'il faut peut-être mieux communiquer les avantages des aires protégées et de conservation pour la nature au public, ils sont relativement bien connus. Toutefois, les avantages pour l'économie et la santé engendrés par la création d'aires protégées et de conservation sont moins bien connus, et ils ne font généralement pas l'objet de beaucoup de discussion. Cela doit changer. Certes, il faut continuer de reconnaître la valeur intrinsèque de la nature, mais la création d'emplois et d'économies de conservation, les bienfaits pour la santé mentale et physique et les avantages au chapitre de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques doivent occuper une plus grande place dans une discussion équilibrée.

---

### **MESURE PROPOSÉE :**

Communiquer mieux et plus largement l'importance des aires protégées et de conservation pour la nature, mais aussi pour l'économie, la santé et les changements climatiques.

---

En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Fonds de la nature du Canada. Cet investissement historique dans la nature canadienne a servi de catalyseur à l'action et à la création de nouvelles aires protégées aux quatre coins du pays, dont plusieurs pourraient devenir des aires protégées et de conservation autochtones (APCA). De tels investissements sont essentiels pour créer une capacité immédiate et financer l'action en faveur du paysage, mais il faut aussi tenir compte du financement à long terme pour la suite des choses, car les aires protégées et de conservation doivent être maintenues et gérées afin de bien conserver leur valeur. En conséquence, une discussion large et inclusive doit avoir lieu sur les façons nouvelles et créatives de financer la conservation.

---

### **MESURE PROPOSÉE :**

Renforcer les efforts afin de mieux comprendre la valeur économique des aires protégées et de conservation au Canada.

### **MESURE PROPOSÉE :**

Trouver et promouvoir des solutions de financement durable de la conservation au Canada.

Le Fonds de la nature du Canada favorise la protection de la biodiversité du Canada par la création d'aires protégées et de conservation et au moyen d'initiatives qui contribuent au rétablissement des espèces en péril. Il est à la disposition des organismes sans but lucratif et des organisations autochtones, des provinces et territoires et d'autres intervenants. Grâce à un investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans dans le budget fédéral de 2018, incluant un financement paritaire par les partenaires, le Fonds pour la nature du Canada devrait fournir environ un milliard de dollars pour des mesures de conservation des aires protégées et des espèces en péril, et il aura des retombées positives sur les changements climatiques et la réconciliation avec les peuples autochtones.

**L'importance de la nature pour la santé physique et mentale des Canadiens pendant la pandémie de COVID-19 a mis en évidence à quel point il est important que les Canadiens aient accès à la nature à proximité de leur lieu de résidence. La fréquentation des parcs en milieu urbain et périurbain a explosé au cours de l'été 2020, et 94 % des Canadiens estiment que le temps passé dans la nature les a aidés à soulager le stress et l'anxiété pendant la pandémie.**

Référence : <https://www.natureconservancy.ca/en/where-we-work/new-brunswick/news/nature-is-a-relief-NB.html> (en anglais seulement)





PHOTO PAR BC PARKS

# Conclusion

**Le mandat de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada s'est officiellement terminé à la fin de l'année 2020. Cependant, compte tenu de l'importance du travail, des relations tissées et des travaux toujours en cours, il a été décidé de poursuivre la collaboration jusqu'au lancement d'une tribune renouvelée d'action multilatérale continue.**

Les détails exacts de la suite de l'initiative En route actuelle font encore l'objet de discussions, mais plusieurs membres du Comité directeur national ont dit souhaiter vivement poursuivre leur action au sein d'une tribune permettant de s'attaquer conjointement aux nombreux défis de la conservation au Canada. Une tribune qui pourrait continuer d'être un espace pour le partage des idées, des défis et des réussites, qui permettrait

de poursuivre les efforts afin de travailler toujours mieux avec les peuples autochtones d'une manière fondée sur les distinctions et de mettre en œuvre les principes de l'espace éthique; qui permettrait d'apprendre de l'initiative En route et de s'appuyer sur elle; et qui pourrait peut-être attirer plus de partenaires et représenter un éventail de vues plus large afin de continuer de faire des gains réels pour la biodiversité au Canada.

# Résumé des mesures proposées

Les mesures proposées dans le présent rapport ne visent pas à créer des obligations ou des engagements au nom de ceux qui poursuivront le travail. Il s'agit plutôt, selon le cas :

- de travaux ponctuels déjà approuvés par le Comité directeur national d'En route, mais qui ne sont pas terminés et qui pourraient éclairer les efforts initiaux pour la poursuite de l'action;
- de solutions proposées pour aller de l'avant compte tenu de l'expérience acquise et des outils mis au point pendant l'initiative En route.

## Objectif global

- Réitérer le soutien au rapport Unis avec la nature, ainsi qu'aux ambitieuses priorités et mesures proposées pour l'après-2020.
- Réitérer l'intention d'œuvrer conformément aux principes directeurs de l'initiative En route – c'est-à-dire, la réconciliation, le respect, l'inclusion, la collaboration, la transparence, l'innovation et la créativité –, ainsi que de prendre des décisions fondées sur des données probantes, s'inspirant de l'information scientifique et des connaissances traditionnelles.

## Priorité 1 : agrandir les systèmes d'aires protégées et de conservation fédérales, provinciales et territoriales

- Poursuivre les efforts visant à mettre au point une fonction et un processus de vérification des données de la BDCAPC compte tenu des recommandations du groupe de travail sur la comptabilisation d'En route.
- Dès le départ, solliciter, puis accroître la mobilisation et l'engagement de tous les ordres de gouvernement en vue des efforts qui seront déployés après 2020.
- De façon à créer, puis à promouvoir des possibilités avantageuses pour tous en matière de conservation, favoriser les discussions bilatérales, la conclusion d'ententes et, dans la mesure du possible,

En tant que ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs, des aires protégées et de conservation, de la faune et de la biodiversité, nous croyons fermement que le moment est venu pour tous les Canadiens d'adopter une approche collective de la conservation de la biodiversité qui :

- reconnaît le rôle intégral des peuples autochtones en tant que chefs de file en matière de conservation et qui respecte les droits, les responsabilités et les priorités des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- recherche la coopération par-delà les frontières territoriales pour des approches qui sont holistiques et fondées sur les écosystèmes, qui incluent les administrations locales, l'industrie et d'autres partenaires en matière de conservation;
- prend en compte les changements climatiques, les processus et services écosystémiques, ainsi que leurs échelles et taux de changement associés.

Enfin, nous croyons que notre approche devrait compléter tous les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 afin que la biodiversité puisse être conservée parallèlement à une économie florissante et durable et que toutes les espèces, y compris les humains, puissent prospérer à long terme.

- Unis avec la nature,  
p. 37, 2019





WILLOW LAKE RIVER // PHOTO PAR JAMES LARIVIERE

le financement nécessaire pour procéder à des interventions qui mèneront (directement ou indirectement) à des mesures de conservation par zone alignées sur les priorités des gouvernements et des Autochtones. Devant se dérouler parallèlement à la collaboration avec les partenaires et intervenants compétents, ce travail devrait cibler surtout les secteurs qui ont donné ou qui pourraient donner lieu à des résultats positifs au chapitre de la qualité de la biodiversité.

- S'appuyer sur les efforts déployés à ce jour et le soutien aux capacités disponibles pour comprendre toujours mieux et cerner plus précisément quelles aires contribuent actuellement à la conservation de la biodiversité canadienne et pourraient être reconnues à titre d'aires protégées ou d'AMCE.
- Continuer de contribuer à l'ensemble des leçons apprises collectivement en diffusant publiquement des études de cas nouvelles ou particulières chaque fois que la situation le permet.

## Priorité 2 - favoriser une reconnaissance et un soutien accru pour les droits existants, les responsabilités et les priorités des Autochtones en matière de conservation

- Continuer à élargir l'apport pris en compte dans le rapport Aires protégées et de conservation autochtones — Conditions de soutien pour le succès : Leçons et expériences de différentes instances canadiennes au moyen d'un processus d'acquisition de connaissances, de façon à refléter un éventail élargi de perspectives des partenaires.
- Poursuivre l'élaboration et le développement d'une foire aux questions (FAQ) sur les APCA.
- Mettre au point un tableau d'ensemble des éventuels mécanismes stratégiques et juridiques fédéraux, provinciaux et territoriaux qui pourraient être utilisés pour créer des aires protégées et des AMCE qui offrent la latitude nécessaire pour promouvoir le leadership, les droits et les responsabilités des Autochtones (c.-à-d., les éléments clés des APCA).



- Prévoir, à intervalles réguliers, diverses occasions de prendre le pouls des partenaires, assorties de mécanismes permettant d’apporter des ajustements en fonction de la rétroaction des partenaires de façon à garantir la poursuite des activités au sein d’un espace éthique.
- Prendre appui sur les premiers efforts d’établissement de partenariats d’En route et tirer des leçons des difficultés éprouvées collectivement lorsque les relations n’étaient pas suffisamment entretenues. Un tel travail multilatéral a une grande valeur lorsqu’il est mené de la bonne façon, et les leçons retenues de l’initiative En route dans son ensemble seront fort utiles pour éclairer la voie à suivre à l’avenir. Ces efforts devraient être entrepris rapidement de manière à revitaliser les relations avant qu’elles ne s’étiolent trop.
- Étant donné les limites des capacités, veiller à ce que le soutien soit suffisant, en particulier dans le cas des partenaires autochtones, et intégrés aux mécanismes de financement et de secrétariat destinés à faciliter l’avancement des efforts collectifs.

### Priorité 3 – maximiser les résultats de conservation

- Renouveler l’engagement à travailler ensemble pour élaborer, améliorer et mettre en commun l’information et les outils qui définissent ou décrivent les valeurs et les pratiques en matière de conservation, ce qui peut favoriser la prise de décisions fondées sur des éléments probants sur l’aménagement du territoire (lien avec les terres).
- Poursuivre le travail d’élaboration d’un indicateur terrestre national de la connectivité fonctionnelle.
- Examiner et considérer le document Conservation de la connectivité écologique au Canada – Actions prioritaires recommandées pour faire progresser la mise en œuvre, pour planifier les prochaines étapes relativement à la connectivité nationale des aires protégées et de conservation au Canada.
- Continuer d’élaborer des indicateurs régionaux de connectivité structurelle (systèmes d’eau douce et terrestres) à des fins d’analyses à plus petite échelle.

### Priorité 4 - renforcer le soutien et la participation grâce à une communauté élargie en matière de conservation

- S’engager à consacrer du temps au partenariat et à réévaluer régulièrement votre rôle dans le partenariat. S’assurer de réserver du temps, à intervalles réguliers, pour prendre le pouls des partenaires; s’assurer d’écouter et de comprendre les besoins, les considérations et les préoccupations d’autrui.
- S’engager à déterminer de quelle façon vous ou votre organisation pouvez aider vos partenaires à participer pleinement aux efforts collectifs. Demander à vos partenaires ce dont ils ont besoin pour le faire.
- Envisager d’inviter de nouvelles voix à la table. Réunir un groupe mixte de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour discuter d’idées afin de stimuler l’engagement et de trouver des solutions plus créatives.

## Autres ressources

Autres ressources sur le site de l'initiative En route : [www.conservation2020canada.ca](http://www.conservation2020canada.ca)

### Recommandations provisoires et orientation

- Organes principaux
    - Rapport du CAE
    - Rapport du CCN
    - Recommandations des administrations locales
  - Gouvernement fédéral, provincial et territorial
    - Déclarations des ministres FPT de 2018
    - Unis avec la nature
- 

### Outils de conservation

- Ressources de comptabilisation – page Web
    - Outils d'aide à la décision et directives
    - Études de cas
  - Aires protégées et de conservation autochtones et espace éthique
    - FAQ sur les APCA
    - Processus de collecte de connaissances
    - Documents sur l'espace éthique
  - Administration locale
    - Rapport d'étude de cas des administrations locales
  - Zones clés pour la biodiversité
    - Consulter le site Web de la Coalition KBA canadienne pour obtenir des détails sur le Standard mondial et la norme nationale.
  - Cadre d'écorégions pour la production de rapports nationaux sur les aires de conservation (voir les rapports annuels ICDE sur la représentation écologique à l'échelle des écorégions)
  - Superficie actuelle des aires de conservation?
    - Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC)
    - Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE)
- 

## Annexe 1

### [contenu additionnel soumis à l'examen du Comité directeur national]

Même si l'initiative En route visait à accélérer la progression vers la réalisation de l'objectif 1 du Canada, les efforts de conservation sont toujours étroitement liés. L'avancement de ce travail dans le cadre d'un partenariat, en vue de créer une conservation « de qualité » par l'accélération des efforts comme l'identification des zones clés pour la biodiversité et la création d'un réseau bien relié d'aires protégées et de conservation, est indissociable de la promotion en tandem des autres cibles nationales en matière de biodiversité.

## Objectif principal

- Objectif 1. D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

## Objectifs secondaires

- Objectif 3. D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de rétention, de restauration et de gestion.
- Objectif 4. D'ici 2020, les considérations en matière de biodiversité sont intégrées dans la planification municipale et les activités des principales municipalités à travers le Canada.
- Objectif 5. D'ici 2020, la capacité des systèmes écologiques canadiens à s'adapter aux changements climatiques est mieux comprise, et des mesures d'adaptation prioritaires sont en cours.
- Objectif 6. D'ici 2020, des progrès continus sont réalisés en matière de gestion durable des forêts du Canada.
- Objectif 7. D'ici 2020, les paysages exploités agricoles fournissent un niveau stable ou amélioré de biodiversité et de capacité d'habitat.
- Objectif 12. D'ici 2020, l'utilisation coutumière des ressources renouvelables par les peuples autochtones est maintenue, de manière compatible avec leur conservation et leur utilisation durable.
- Objectif 13. D'ici 2020, des mécanismes novateurs visant à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont élaborés et mis en application.
- Objectif 14. D'ici 2020, la base scientifique relative à la biodiversité est améliorée et le savoir en matière de biodiversité est mieux intégré et plus accessible.
- Objectif 15. D'ici 2020, les connaissances traditionnelles autochtones sont respectées, promues et, lorsque rendues disponibles par les peuples autochtones, informent de manière régulière, significative et efficace la prise de décisions en matière de conservation et de gestion de la biodiversité.
- Objectif 16. D'ici 2020, le Canada dispose d'un répertoire complet des aires protégées qui comprend les aires de conservation privée.
- Objectif 17. D'ici 2020, des mesures de capital naturel liées à la biodiversité et aux services écosystémiques sont développées à l'échelle nationale, et des progrès sont accomplis relativement à leur intégration au système statistique national du Canada.

---

## MESURE PROPOSÉE :

Envisager, pendant l'organisation des tribunes multilatérales pour promouvoir la prochaine série d'objectifs canadiens en matière de biodiversité, des façons d'aligner plus résolument les efforts afin de favoriser des cibles complémentaires.





UN MARAIS PRINTANIER AVEC DES ARBUSTES  
D'AMÉLANCHIER EN FLEURS// CATHY QUINLAN, UTRCA

